

**L'an deux mille onze, le dix neuf SEPTEMBRE**, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Maire de la commune.

**Etaient présents :** Maurice BOIXIERE - Jean-Yves PRIE - Didier JUIN - Bertrand PANGAULT - Joëlle DENOUAL - Jean REUNGOAT - Jean-François HULAUD - Pierre CHOUIN - Geneviève BONNETE - Clotilde LAFFON - Patrice ROBIN - Cyrile REMOND - Sébastien GABILLARD - Louise BERTEL - Tiphaine TARDIF

**Absents :** Jean-François LOREE (excusé) - Jeanine DUFEIL (excusée, pouvoir à Bertrand PANGAULT) - Serge AUFFRET (excusé) - Françoise VAN DIEN (excusée) - Jeanine ROUXEL (excusée) - Véronique MEHEUST (excusée, pouvoir à Clotilde LAFFON)

---

## COMPTE RENDU

### OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 200 000 € AUCREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire rappelle que les investissements actuellement en cours (Ecole, Salle des fêtes...) ainsi que l'incident de l'Eglise engendrent de fortes sorties de trésorerie, ceci alors que l'entrée des recettes attendues (subventions...) est quelque peu différée.

Compte tenu de cette situation, il est proposé de mettre en place une ligne de trésorerie.

Le Maire expose les conditions obtenues auprès des deux organismes bancaires consultés (Crédit Agricole et Crédit Mutuelle de Bretagne).

Entendu l'exposé du Maire, considérant que la proposition du Crédit Agricole est moins disante au niveau de la marge pratiquée,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ces membres présents,

- Décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

Montant : 200 000 €

Durée : 1 an

Taux variable : euribor 3 mois moyenné + marge 0.90 %

Commission d'engagement : 0.10 % du montant de la ligne payable en une seule fois à la signature du contrat.

- Autorise le Maire à signer le contrat à intervenir et à utiliser la ligne de trésorerie au gré des besoins de la collectivité.

**FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2011**  
**PRET – CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE – 220 000 €**

Monsieur BOIXIERE, adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée l'ensemble des programmes d'investissement ouverts au Budget Primitif 2011 et plus particulièrement les travaux de la salle des fêtes et de l'Ecole.

Considérant l'avancée de ces programmes ainsi que la situation de la trésorerie communale, une consultation bancaire a été engagée selon les modalités suivantes :

Montant du prêt souhaité : 220 000 €

Durée : 10, 15 et 20 ans

Taux fixe ou taux variable

Monsieur BOIXIERE, adjoint aux finances, présente les conditions de financement reçues du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel de Bretagne et de Dexia, qui ont été préalablement étudiées par la commission des finances.

Vu l'examen en détail des trois propositions,

Considérant la différence qui existe entre les taux variables et les taux fixes,

Considérant que la présence locale d'agences bancaires constitue un atout pour les collectivités publiques,

**Il est décidé ce qui suit :**

**Article 1** : l'assemblée, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide d'emprunter 220 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne dans les conditions suivantes :

- durée : 15 ans

- taux : 3.78 %

- périodicité : trimestrialité

- amortissement constant du capital

- commission d'engagement : 0.10 % du prêt (commission due à la date de signature du contrat et restera définitivement acquise au prêteur)

Etant entendu que les intérêts ne courront qu'à partir du jour du déblocage des fonds.

**Article 2** : la collectivité s'engage pour toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires à son budget et, en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

**Article 3** : la collectivité s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

**Article 4** : l'assemblée confère toutes délégations utiles au Maire ou à son adjoint pour la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur, pour la réalisation de l'emprunt et l'acceptation des conditions de remboursement qui y seront insérées, pour soumettre la décision aux règles habituelles de publicité et de contrôle.

## **TRAVAUX SALLES DES FETES**

### **AVENANT N°1 - lot n°11- ATOUT CONFORT – ELECTRICITE/VENTILATION – Marché Salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application de la décision du Conseil Municipal du 13 janvier 2011, le marché ELECTRICITE/VENTILATION avec l'entreprise ATOUT CONFORT (lot n° 11) pour les travaux de la salle des fêtes, a été signé puis notifié le 17 mars 2011 à l'entreprise pour un montant de 15 287.30 € HT.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis additif de l'entreprise ATOUT CONFORT :

**Devis additif n°1** de l'entreprise ATOUT CONFORT - lot n°11 - ELECTRICITE/VENTILATION : devis de 987.00 € HT, soit 1 180.45 € TTC pour la pose d'un bandeau inox sur la hotte de la cuisine.

Le montant initial du Marché étant modifié, il convient aujourd'hui de signer un avenant au marché précité.

Le nouveau montant du Marché s'établit donc ainsi :

- montant initial du marché : 15 287.30 € HT
- montant du présent avenant n°1 : 987.00 € HT
- nouveau montant du marché : 16 274.30 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE le devis n°1 présenté par l'entreprise ATOUT CONFORT - lot n°11 - ELECTRICITE/VENTILATION : devis de 987.00 € HT, soit 1 180.45 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer le devis présenté par l'entreprise ATOUT CONFORT ainsi que l'avenant au marché correspondant et tous les documents liés à cette affaire.

## **TRAVAUX SALLES DES FETES**

### **AVENANT N°2 - lot n°12 – FROID OUEST – EQUIPEMENT DE CUISINE – Marché Salle des fêtes**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application de la décision du Conseil Municipal du 13 janvier 2011, le marché EQUIPEMENT DE CUISINE avec l'entreprise FROID OUEST (lot n° 12) pour les travaux de la salle des fêtes, a été signé puis notifié le 17 mars 2011 à l'entreprise pour un montant de 45 253.31 € HT.

Monsieur Boixière présente au Conseil Municipal un devis additif de l'entreprise FROID OUEST :

**Devis additif n°2** de l'entreprise FROID OUEST - lot n°12 - EQUIPEMENT DE CUISINE : devis de 390.83 € HT, soit 467.43 € TTC concernant le remplacement de l'armoire froide négative.

Le montant initial du Marché étant modifié, il convient aujourd'hui de signer un avenant au marché précité.

Le nouveau montant du Marché s'établit donc ainsi :

- montant initial du marché : 45 253.31 € HT
- montant de l'avenant n°1 : 1 205.50 € HT
- montant de l'avenant n°2 : 390.83 € HT
- nouveau montant du marché : 46 849.64 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

▫ ACCEPTE le devis n°2 présenté par l'entreprise FROID OUEST - lot n°12 - EQUIPEMENT DE CUISINE : devis de 390.83 € HT, soit 467.43 € TTC.

▫ AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer le devis présenté par l'entreprise FROID OUEST ainsi que l'avenant au marché correspondant et tous les documents liés à cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur VASPART fait part au Conseil Municipal de la lettre de M. BOIXIERE David qui lance une pétition pour le maintien de l'agence locale Groupama de Pleudihen sur Rance. Monsieur VASPART invite les membres du conseil qui le souhaitent à signer cette pétition.

Séance close à 20h00